



OFFRE DE STAGE

**Travaux agricoles et préservation du patrimoine naturel et paysager :
Bilan des travaux agricoles réalisés en cœur du Parc national
des Cévennes et impact sur le patrimoine naturel et paysager**

Statut et formation

Période et durée : Stage de **6 mois à partir de mars 2025**

Formation : Etudiant.e Ingénieur.e en 3^e année ou Master 2 en agronomie ou agro-écologie.

Gratification : Stage gratifié selon le taux légal en vigueur. Au 1^{er} janvier 2024, le taux horaire minimum de la gratification de stage est fixé à 4,35 € par heure de stage. Le stagiaire aura accès aux véhicules de service du pool de Florac pour les déplacements dans le cadre du stage.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 113 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

Le cœur du Parc national des Cévennes abrite une population permanente significative, expliquant l'enjeu majeur du territoire de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, urbanisme, ...) et les intérêts naturalistes.

Avec environ 1400 exploitations sur le territoire, l'agriculture représente une activité majeure. Ses productions sont très diversifiées, que ce soit en élevage (ovins, caprins, bovins, en lait ou viande) mais aussi dans les productions végétales (châtaigne, oignons doux, petits fruits, etc.) et en apiculture.

Les activités agricoles et pastorales contribuent à la préservation de milieux ouverts de haute valeur patrimoniale, de la qualité des paysages et de la biodiversité. Permettre le maintien d'une agriculture dynamique sans sacrifier la valeur écologique et patrimoniale du Parc national constitue un enjeu majeur, notamment en cœur de Parc où 380 exploitations utilisent un quart de la surface.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le stage proposé est basé au siège à Florac Trois Rivières.

Le stagiaire sera encadré.e par la cheffe de pôle agri-environnement-eau sous la supervision du chef de service développement durable.

Contexte/problématique et missions principales

Le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 du Parc national des Cévennes indique que les travaux agricoles « *non courants* » et certains travaux agricoles « *courants* » pouvant porter atteinte au caractère du Parc sont soumis à autorisation dans le cœur du Parc national des Cévennes.

Dans l'exercice de ses missions, l'établissement délivre environ 25 autorisations de travaux agricoles chaque année. Elles portent principalement sur : l'installation d'abreuvoirs, le dérochage et épierrage de parcelles pour en faciliter l'exploitation, la création de pistes, le défrichement, la mise en culture, la suppression de talus, de murets ou clapas, la création de clôtures, etc....

Il arrive également que des travaux soient réalisés en cœur de Parc sans demande, ou que des travaux autorisés ne soient finalement pas réalisés.

Le renforcement du suivi et un bilan sur les autorisations accordées permettrait d'avoir un aperçu des travaux réalisés depuis l'approbation de la charte du Parc national des Cévennes et une idée plus précise de l'impact cumulé de ces travaux sur le patrimoine naturel et paysager en cœur de Parc.

Le stage devra permettre de répondre aux questions suivantes :

- quels sont les principaux travaux effectués ?
- quelles différences peut-on constater entre les différents massifs géographiques du Parc ?
- quelles sont les tendances d'évolution des demandes d'autorisation ?
- quels sont les impacts de ces différents travaux sur les patrimoines (surfaces impactées, ..) ?
- certains types de travaux nécessitent-ils une vigilance particulière ?
- comment les tendances observées peuvent être reliées à l'évolution des exploitations agricoles en cœur de Parc, et de l'agriculture en général ?
- quelle comparaison avec les pratiques en aire d'adhésion du Parc national, voire en dehors du territoire du Parc national ?

Les principales missions seront donc de:

- collecter et d'analyser les données « autorisations de travaux agricoles » enregistrées depuis 2013. Si l'organisation le permet, un travail sur des archives plus anciennes pourra être envisagé afin d'enrichir les analyses ;
- évaluer l'impact de ces travaux sur les patrimoines naturel et paysager ;
- travailler sur un outil afin d'améliorer le suivi de ces activités en cœur de parc : base de données, outil cartographique... en lien avec le service informatique sur Parc ;
- proposer des pistes d'amélioration de la prise en compte des enjeux naturel, culturels et paysagers et de la conciliation des objectifs de préservation avec le confortement des activités agricoles.

Le stagiaire travaillera en étroite collaboration avec les technicien.ne.s instructeur.rice.s du pôle agri-environnement-eau et les autres pôles du service.

Il.elle sera amené.e à travailler avec le service informatique du Parc (SIG, ..)

De rares déplacements sont à prévoir sur les massifs.

Compétences recherchées et savoir-être

- étudiant.e Ingénieur.e agronome en dernière année – master 2 en agronomie ou agro-écologie, ... ;
- fort intérêt pour l'agriculture, l'élevage de moyenne montagne ;
- très bonne maîtrise des logiciels de cartographie (QGIS) ;
- autonomie ;
- force de propositions et d'initiatives ;
- rigueur méthodologique et organisationnelle ;
- capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- permis B indispensable.

Modalités de dépôt des candidatures et de sélection

Les candidats adresseront, par courriel, une lettre de motivation, un curriculum vitae pour le vendredi 13 décembre 2024 au plus tard à carine.esculier@cevennes-parcnational.fr

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Un entretien téléphonique ou en visioconférence sera organisé par la suite.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Carine ESCULIER

chefe du pôle agri-environnement-eau

Tel : 06 70 07 58 08

carine.esculier@cevennes-parcnational.fr